

# AVIS PUBLIC

d'entrée en vigueur

AVIS EST DONNÉ que lors d'une séance tenue le 5 octobre 2015, le Conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 434-19-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES ALLÉES D'ACCÈS ET ENTRÉES CHARRETIÈRES.**

L'objet de ce règlement de permettre une largeur maximale d'une allée d'accès et de l'entrée charretière la desservant à 9 mètres pour les terrains à usage résidentiel.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de chacun de ce règlement le 5 novembre 2015.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 5 novembre 2015 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Jude, ce 9 novembre 2015,

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho